

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU **25 JUIN 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20250625-2025-50-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Publication : 02/07/2025

OBJET :

**Désignation des
représentants de Seine
Grands Lacs au Comité
régional de la
biodiversité (CRB) d'Ile-
de-France**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le dix-neuf juin, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Vincent BEDU,

Jean-Michel BLUTEAU,

Didier GONZALES,

Philippe GOUJON,

Christophe NAJDOVSKI,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En téléconférence :

Laurence COULON

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Jean-Michel VIART

Au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der & Vallées :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Nombre des membres
composant le

Comité syndical 30

En exercice..... 28

Présents à la
Séance 14

Représentés
par mandat 7

Absents 7

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Au titre de de la Région Ile-de-France :

Étaient absents excusés :

*François-Marie DIDIER,
Sylvain RAIFAUD,
Marie-Pierre MARCHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Dan LERT,
Nicolas BONNET-OULALDJ,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Patrick OLLIER
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Christophe NAJDOVSKI
François VAUGLIN donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur MARIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

La gouvernance de la biodiversité a été réformée par la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016. Ont ainsi été instaurés, au niveau national, le comité national de la biodiversité et au niveau régional, le Comité Régional de la Biodiversité (CRB).

Le CRB est co-présidé par le préfet de Région et le Président du Conseil régional, ou leurs représentants. Espace d'information, d'échange, de concertation et de consultation, il est associé à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), ainsi qu'à l'élaboration, la révision et le suivi du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Dans ce cadre, il s'assure de la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et des éléments pertinents du SDAGE.

Il peut émettre des propositions ou des recommandations sur tout projet de travaux, de plans ou programmes ayant une incidence sur la biodiversité à l'échelle de la région.

Il est informé par l'État et la Région des résultats obtenus par la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), et du SRADDET, en matière de préservation de la biodiversité.

Il est consulté par l'État et la Région, lors de leur élaboration, sur les orientations de programmation financière des contrats de plan État/Région, et est informé de leur mise en œuvre au moins tous les trois ans.

Il donne son avis sur les orientations stratégiques prises par l'Agence régionale de la biodiversité, ainsi que sur les projets de documents de planification relatifs aux continuités écologiques avant l'enquête publique. Le Comité peut saisir le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour la production de toute expertise nécessaire à ses délibérations ou lui demander une synthèse des travaux scientifiques engagés.

Le CRB est constitué de cinq collèges :

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- État et ses établissements publics,
- Organismes socio-professionnels, propriétaires, usagers de la nature, gestionnaires et experts,
- Associations, organismes ou fondations,
- Scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, d'études et personnalités qualifiées.

Dans ce cadre et par courrier conjoint du 28 mai 2021, le préfet de Région et la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ont sollicité la désignation de deux représentants de l'EPTB Seine Grands Lacs pour siéger au Comité régional de la biodiversité d'Ile-de-France.

Par délibération n° 2025-29/CS en date du 19 mars 2025, en tenant compte de la possibilité de réunir un élu et un membre de l'administration, ainsi que de la parité femme/homme tel que requis dans l'article D134-36 du Code de l'environnement, le Comité syndical de Seine Grands Lacs a désigné M. Sylvain BERRIOS comme titulaire et Mme Emmanuelle LUCAS, Directrice de l'action territoriale et de l'hydrologie, comme suppléante.

Le mandat de député de M. BERRIOS ne lui permettant plus de suivre les travaux de Comité régional de la biodiversité d'Ile-de-France, il est proposé de le remplacer au siège de représentant titulaire de Seine Grands Lacs, par M. Didier GONZALES.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 ;

VU l'article D134-36 du Code de l'environnement ;

VU le courrier conjoint en date du 28 mai 2021, du Préfet de Région et de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU les délibérations de Seine Grands Lacs n° 2022-68/CS en date du 9 novembre 2022 et 2025-29/CS du 19 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : **DÉSIGNE** comme représentants du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs au sein du Comité régional de la biodiversité d'Ile-de-France :

Titulaire : M. Didier GONZALES

Suppléante : Mme Emmanuelle LUCAS

Le Président,


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr